

CONSIGNES D'INTERVENTION D'URGENCE SUR BOUTEILLE DE GAZ INDUSTRIEL

Cette fiche-réflexe a pour objectif de fournir une information simple en cas d'incident mais ne couvre pas la totalité des situations et scénarios possibles liés à la mise en œuvre du gaz concerné. Elle ne remplace pas en particulier les fiches de sécurité. AFGC ne saurait en aucun cas être rendu responsable des conséquences d'un accident et la gestion de l'événement



AMMONIAC

CAS : 7664-41-7
UN : UN 1005



DANGERS

- | | |
|--|---|
| <p>H221 Gaz inflammable.</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> | <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> |
|--|---|

PRECAUTIONS – INTERVENTIONS

- | | |
|--|--|
| <p>P260 Ne pas respirer les gaz, vapeurs.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage</p> | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. Ne pas fumer.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> |
|--|--|

REGLES DE SECURITE

- Avant toute utilisation, consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS). Respecter la procédure d'utilisation.
- L'emballage et équipements associés doivent être manipulés uniquement par du personnel formé et habilité.
- L'accès à l'emballage doit être dégagé et la zone propre (pas de papiers, chiffons, taches d'huile...).
- Les bouteilles doivent être stockées verticalement et correctement attachées, dans des endroits frais et aérés.
- Toujours vérifier la nature du gaz à raccorder et l'état du matériel.
- Utiliser des flexibles compatibles, vérifiés selon les instructions constructeurs et/ou conformes à la réglementation ADR le cas échéant, et dont la date limite d'utilisation n'est pas dépassée.
- Changer systématiquement tout flexible dès les premiers signes de vieillissement
- Ne jamais stocker les bouteilles près d'une source de chaleur
- La zone de stockage et la conception de l'installation doivent respecter les règles de la profession (ATEX, séparation des stockages, etc.).
- Éviter de respirer le gaz.
- Éviter tout contact de produit avec la peau et les yeux.
- Ne jamais intervenir sans les secours extérieurs ou la présence d'au moins d'une autre personne formée ni sans le port d'équipements de protection adéquats.
- En cas d'intervention, porter les EPI suivants : tenue adaptée recommandée (combinaison, gants, bottes) au risque ammoniac, ARI avec bouteille à 150 bar minimum, détecteur NH3.
- Toujours se déplacer par rapport à l'axe possible d'éjection.
- Ne jamais déplacer une bouteille sans son chapeau de protection.
- Déplacer de préférence les bouteilles à l'aide d'un chariot.

PROTECTIONS RECOMMANDEES



INTERDICTIONS



CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

<p>En cas de fuite non enflammée sur la bouteille</p> <p><i>Note : Le seuil olfactif est beaucoup plus faible que le seuil toxique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les premières mesures d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appeler les secours extérieurs. ○ Si la fuite est à l'extérieur, prendre connaissance de la direction et de la force du vent (manche à air si présente) et évacuer le personnel présent dans le sens opposé au vent (en s'équipant d'un masque de fuite si disponible). ○ Établir un périmètre de sécurité d'environ 20 mètres minimum. ○ Si l'accessibilité aux équipements est possible sans danger : stopper les systèmes de ventilation des bâtiments et aérer la zone (si la fuite est à l'intérieur), fermer la vanne d'isolement des eaux pluviales du site, éliminer toutes les sources d'ignition, et déclencher le dispositif d'arrosage (si le site en est équipé). ○ Attendre l'arrivée des secours pour envisager une intervention. • SI et SEULEMENT SI vous avez des équipes d'interventions formées et équipés des EPI adaptés <ul style="list-style-type: none"> • En cas de fuite importante (objectif : dissoudre l'ammoniac dans l'eau de façon à limiter la propagation d'un nuage toxique) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir un rideau d'eau devant la zone concernée. ○ Se replier et prendre les dispositions de sécurisation de la zone, des installations et du voisinage. ○ Faire évacuer les eaux polluées par une société spécialisée. • En cas de faible fuite (objectif : stopper la fuite dans les meilleurs délais) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier la bouteille fuyarde avec un détecteur d'ammoniac. ○ Si la fuite se situe au collet de la bouteille, ne pas chercher à resserrer le robinet sur le corps de la bouteille. Si la fuite se situe au niveau du raccord du robinet, refixer le bouchon sur le robinet en ayant vérifié le bon état du joint d'étanchéité. ○ Plonger la bouteille dans un bac / fût de 200 litres en aluminium, acier inoxydable ou plastique (polypropylène PP) équipé d'un couvercle et rempli au ¾ d'eau. ○ Vérifier l'absence de bulles dans l'eau pour statuer de la fin de la fuite. ○ Faire évacuer les eaux polluées par une société spécialisée.
<p>En cas d'incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients. • En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives. • Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés. • N'agir que s'il est possible de couper l'alimentation en gaz sans danger. • S'éloigner du récipient et l'arroser depuis un endroit protégé. • Si l'incendie ne peut être maîtrisé, faire évacuer la zone de danger et délimiter un périmètre de sécurité. • Établir l'heure du début de l'incendie, le contenu, le nombre et l'emplacement des bouteilles de gaz. <p>Donner toutes ces informations aux pompiers dès leur arrivée.</p>

CONSIGNES D'INTERVENTION D'URGENCE SUR BOUTEILLE DE GAZ INDUSTRIEL

Cette fiche-réflexe a pour objectif de fournir une information simple en cas d'incident mais ne couvre pas la totalité des situations et scénarios possibles liés à la mise en œuvre du gaz concerné. Elle ne remplace pas en particulier les fiches de sécurité. AFGC ne saurait en aucun cas être rendu responsable des conséquences d'un accident et la gestion de l'événement



AMMONIAC

CAS : 7664-41-7

UN : UN 1005



En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none">• Appeler immédiatement un SAMU et faire transférer la victime en milieu hospitalier dans les plus brefs délais.• Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant toutes les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation.
En cas de contact cutané	<ul style="list-style-type: none">• Appeler immédiatement un SAMU.• Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes.• Dans tous les cas, consulter un médecin.
En cas de projection oculaire	<ul style="list-style-type: none">• Appeler immédiatement un SAMU.• Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées.• En cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage si elles peuvent être facilement enlevées.• Dans tous les cas consulter un ophtalmologiste, et le cas échéant signaler le port de lentilles.

Secours à appeler



Secours : 112
Pompiers : 18

SAMU : 15

N° d'urgence du fournisseur :